



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **Oenothèque de la Treille SA**, Rue du Four 2, 1303 Penthaz
2. Date du sursis concordataire provisoire: 12.03.2010
3. Durée du sursis concordataire provisoire: 2 mois jusqu'au 29.04.2010
4. Commissaire provisoire: Christophe Savoy, Case postale 218, 1401 Yverdon-les-Bains Tél. 024 425 27 41
5. Remarques: Selon le prononcé rendu par le Président du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, le rôle du commissaire est d'examiner, notamment, l'état de la fortune, analyser l'état de la société et ainsi que les perspectives de concordat.

Une nouvelle audience est fixée au jeudi 29 avril 2010 à 16h10, au Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois à Yverdon-les-Bains. Les créanciers sont invités à produire leurs créances d'ici au 15 avril 2010 à l'adresse du commissaire au sursis provisoire.

NB: Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire.

Etude d'agent d'affaires Christophe Savoy
1401 Yverdon-les-Bains

00471785

